

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ABSyM insiste pour un règlement fiscal favorable du statut social des médecins pensionnés.

Bruxelles, le 18 juin 2018.

Amonis fête ses 50 ans avec des résultats exceptionnels. Seul hic au vu de ces bonnes nouvelles, l'absence d'un règlement fiscal pour le statut social des médecins qui continuent à travailler après leur pension. L'ABSyM plaide pour que ce statut social soit imposé de la même manière que la prime Impulseo I pour les généralistes.

Le 24 mars dernier, l'ABSyM avait présenté sa proposition de solution fiscale favorable pour le statut social des médecins pensionnés qui continuent à travailler. Lors de la réunion de la médico-mut du 11 juin, nous l'avons rappelée. Cette proposition consiste à imposer le montant du statut social au même tarif limité que celui de la prime Impulseo I des généralistes, soit à 16,5 %.

Derrière ce raisonnement, se cache une logique très claire : tout comme Impulseo est une prime de soutien aux médecins à s'installer dans certaines zones, notre proposition est une prime de soutien pour les médecins plus âgés qui souhaitent continuer à travailler après leur pension.

Dans les deux cas, l'ABSyM fait en sorte que la profession de médecin reste la plus attractive possible. Nous sommes donc satisfaits que la médico-mut se soit engagée à approfondir cette proposition.

Par ailleurs, lors de la présentation de ces résultats annuels, Amonis a signalé que le RGPD s'est révélé être un véritable casse-tête en ce qui concerne les données personnelles. Ici aussi, l'ABSyM a obtenu des avancées significatives. Dans l'accord médico-mutuelliste, il a été prévu au point 4.2.10 qu' «un soutien aux prestataires de soins pour la mise en place du RGPD sera prévu ». L'ABSyM a demandé par écrit le 24 mars dernier à la médico-mut, si on pouvait établir un modèle registre des données et de déclaration de vie privée. Nous avons aussi insisté pour avoir un manuel des données manquantes afin d'assurer l'uniformité entre les médecins qui sont déjà tous soumis à la réglementation du RGPD.

Le président Jo De Cock nous a promis une note à ce sujet pour la réunion de la médico-mut du 25 juin prochain. Nous comparerons ce document avec les textes déjà préparés par l'ABSyM pour nos membres.

Dr Marc MOENS
Président